



F.S.U. 28

21 rue des Grandes Pierres Couvertes
28000 CHARTRES
Tel : 02/37/21/23/96
E-Mail : fsu28@fsu.fr

PIERRE LICOUT,
CO-SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL FSU 28

À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE- ET-LOIR
À MADAME L'INSPECTRICE D'ACADEMIE
DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE- ET-LOIR

OBJET : FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES COLLÈGES

Monsieur le Président,
Madame l'Inspectrice d'Académie,

En ces temps de crise énergétique, des inquiétudes vives et nombreuses nous remontent des collèges du département quant aux risques de non-paiement par les établissements de leurs factures énergétiques que ce soit pour le chauffage, l'éclairage ou le transport.

Ces inquiétudes s'accompagnent aussi de la colère de se voir contraint de réduire les activités pédagogiques notamment les voyages et sorties scolaires pour pouvoir payer ces factures. Ces activités pédagogiques sont pourtant indispensables à la réussite de nos élèves pour qui l'enrichissement que procure toutes ces activités de découverte du monde donne sens aux apprentissages en classe.

Nous n'oublions pas ici que, si ces choix sont à opérer, c'est aussi en raison de la réduction par l'État des crédits pédagogiques accordés aux établissements depuis plusieurs années. C'est pourquoi nous nous adressons aussi ici à Mme l'Inspectrice d'Académie pour que les dotations des collèges soient abondées par l'État pour permettre la continuité de toutes les activités pédagogiques.

Dans les établissements, aujourd'hui, les pressions sont importantes pour basculer des fonds des activités pédagogiques vers la viabilisation via des DBM présentées en conseil d'administration. Pour la FSU ce n'est pas à l'établissement, en rognant les faibles enveloppes réservées à la pédagogie, de faire face aux responsabilités des collectivités et de l'État. **Il nous semble donc urgent que Monsieur le Président, Madame l'Inspectrice d'Académie, des mesures soient prises et des garanties données à l'ensemble de la communauté éducative quant à la viabilisation des collèges et à la continuité des activités pédagogiques.**

Dans ce cadre, nous souhaitons savoir comment le Conseil départemental envisage :

- de provisionner les budgets pour que les établissements puissent terminer sereinement l'année 2022;
- de construire la dotation globale de fonctionnement des établissements pour l'année 2023.

Le Département a engagé un travail important de rénovation des collèges dans le cadre de marchés globaux de performances qui concernent à ce jour une dizaine d'établissements. L'impact de la crise énergétique est-il différent pour ces établissements ? Que prévoient les contrats de ces marchés en cas de hausse des prix de l'énergie ?

Enfin, nous attirons également votre attention sur les équipements sportifs, particulièrement touchés par cette hausse des prix de l'énergie, au point que certains soient désormais fermés. Ces fermetures, notamment de piscines, limitent fortement la pratique de l'EPS. Après plusieurs années de crise sanitaire ayant déjà fortement dégradé cet enseignement essentiel à l'épanouissement des adolescent.e.s, quelles mesures avez-vous prévu pour assurer la continuité de la pratique de l'EPS dans les collèges du département ?

Il nous semble que toutes ces questions ne peuvent attendre le CDEN du 20 octobre pour obtenir des réponses. Dès maintenant nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous à ce sujet.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à notre alerte, nous vous assurons de notre engagement entier pour les conditions d'apprentissages des élèves et de travail des personnels de l'Éducation Nationale.

Pour la FSU 28,



Pierre Licout